



ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS PAR INJECTION AUX ANIMAUX

Fiche technique imprimée en français en mars 2008

A. Godkin

INTRODUCTION

Dans le cas de bien des médicaments et vaccins, l'injection est la meilleure façon d'administrer le produit à l'animal. Même si l'injection a pour but d'aider l'animal, elle peut aussi lui nuire. En effet, si elle n'est pas administrée correctement, elle risque de causer des cicatrices et des abcès, qui peuvent être sources de douleurs et de souffrance pour l'animal, sans compter que le produit risque alors d'être mal absorbé, de perdre de son efficacité et de laisser des résidus de médicaments dans la viande ou le lait.

Le vétérinaire est la personne tout indiquée pour s'assurer de la maîtrise des bonnes techniques d'injection, lesquelles sont expliquées sommairement dans la présente fiche technique.

LIRE L'ÉTIQUETTE

Avant d'utiliser un produit, lire l'étiquette

Les fabricants de produits pharmaceutiques offrent des produits sûrs et efficaces, pourvu que les produits soient entreposés et utilisés conformément aux directives portées par l'étiquette. Avant qu'un permis ne soit accordé pour un produit, des recherches doivent avoir été faites pour déterminer le site d'injection, la voie d'administration et la posologie qui permettront le mieux de traiter l'affection en cause chez une espèce ou une classe d'animaux en particulier. Ces recherches sont nécessaires à la délivrance du permis et à l'obtention de l'information qui figurera sur l'étiquette du produit. Les médicaments approuvés par Santé Canada reçoivent un numéro d'identification du médicament (DIN) qui figure sur l'étiquette pour montrer que l'utilisation du produit est approuvée au Canada. N'utiliser que des produits ayant un DIN, sauf sous les conseils d'un vétérinaire.

L'étiquette d'un médicament approuvé porte l'information suivante :

- le **nom du produit**, l'**ingrédient actif** et la **concentration** du médicament;
- les **directives de préparation**, s'il y a lieu;

- la **formulation** du produit et le contenu du récipient;
- les **mises en garde** signalant les dangers que le produit présente pour la santé et la sécurité des humains qui le manipulent et les éventuelles restrictions à son utilisation;
- le **délai d'attente** qu'il est recommandé de respecter entre le dernier traitement et la traite ou l'abattage de l'animal si le lait ou la viande est destiné à la consommation humaine;
- une déclaration des **précautions** à prendre dans l'**entreposage** et la **manutention** pour préserver la stabilité et l'efficacité du produit;
- les **indications** précisant l'espèce, la classe d'animaux d'élevage et les affections pour lesquelles le produit a été conçu;
- le **mode d'emploi**, c.-à-d. la posologie, la fréquence d'administration du médicament, la durée du traitement, la voie d'administration (p. ex. injection intramusculaire [IM], sous-cutanée [SC] ou intraveineuse [IV]) et l'intervalle à respecter entre les traitements;
- les **mises en garde** et les **contre-indications** précisant les dangers que le médicament représente pour la santé et la sécurité des animaux (p. ex. effets secondaires possibles);
- les **restrictions à l'utilisation du médicament** (p. ex. « Ne pas administrer à des vaches en lactation »);
- l'**instruction de lire le feuillet inséré dans l'emballage**, qui précise les mesures particulières à prendre au moment d'utiliser le produit ou la nécessité de s'adresser à un vétérinaire pour des directives plus complètes;

- la **date limite d'utilisation**, soit la date après laquelle on doit s'abstenir d'utiliser le produit si l'emballage n'a pas encore été ouvert;
- le **numéro de lot**, soit le numéro attribué par le fabricant pour identifier le lot de production du médicament.

UTILISATION HORS-ÉTIQUETTE

On parle d'utilisation hors-étiquette, ou plus précisément d'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE) pour désigner **toute utilisation** non conforme aux directives de l'étiquette. L'UMDDE est possible **UNIQUEMENT** sur la recommandation écrite et expresse d'un vétérinaire, qui doit fournir le complément d'information nécessaire afin que le produit soit utilisé de la manière qu'il recommande.

Le non-respect des directives portées par l'étiquette peut avoir des répercussions sur les délais d'attente ou l'efficacité du produit.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION D'INJECTIONS

- Toujours se conformer aux directives du vétérinaire.
- Choisir un site d'injection propre et sec.

Préparation du produit

- Essuyer le dessus du flacon à l'aide d'un tampon d'alcool.
- Insérer l'aiguille dans le flacon. Toujours utiliser une aiguille stérile; ne jamais insérer dans le flacon une aiguille ayant déjà servi.
- Retirer toutes les aiguilles des flacons avant de les entreposer.
- Entreposer les produits conformément aux directives portées par l'étiquette.

Hygiène

- Se laver les mains avant et après la manipulation de médicaments.
- Dans la mesure du possible, utiliser des seringues jetables.
- Rincer les seringues réutilisables en n'utilisant que de l'eau chaude (sans savon ni détergent) si elles doivent servir à l'administration de vaccins à virus vivant modifié. Les produits chimiques risqueraient de détruire le virus vivant et d'inactiver le vaccin.

- Dans le cas des seringues destinées à d'autres types de produits injectables, utiliser de l'eau chaude et un désinfectant doux pour les nettoyer.
- Après le nettoyage, utiliser un autoclave (appareil effectuant sous pression la stérilisation à la vapeur) pour stériliser les seringues réutilisables avant de les utiliser à nouveau.

Choix des aiguilles

- Utiliser une aiguille stérile pour chaque animal.
- Dans la mesure du possible, utiliser des aiguilles jetables à usage unique. La réutilisation d'aiguilles contribue à la transmission d'agents infectieux (notamment celle du virus leucémogène bovin) d'un animal à l'autre.
- Il arrive qu'on utilise la même aiguille pour de multiples injections. C'est notamment le cas lorsqu'on administre de nombreuses doses dans un court laps de temps, par exemple, quand on administre des produits vermifuges injectables aux bovins de boucherie. Il est alors important de changer souvent d'aiguille (c.-à-d. tous les dix animaux).
- Choisir l'aiguille la plus fine qui puisse être utilisée pour le type de produit et le volume à injecter, afin d'endommager le moins possible les tissus et de réduire la quantité de produit qui peut s'échapper du site d'injection.
- Choisir la bonne longueur d'aiguille en tenant compte du type d'injection et de la taille de l'animal injecté. Se servir d'aiguilles courtes (12,7-25,4 mm ou 1/2-1 po) pour les injections SC et d'aiguilles plus longues (38,1 mm ou 1 1/2 po) pour les injections IM. S'assurer d'utiliser une aiguille de la bonne longueur pour administrer des injections à des animaux qui sont jeunes (p. ex. les veaux) et dont les muscles sont moins développés, afin d'éviter d'atteindre les nerfs ou d'autres tissus.

Contention des animaux

- Il est important, pour la personne qui administre le vaccin comme pour l'animal, que ce dernier soit maintenu en place pendant l'injection. Une bonne immobilisation du sujet empêche l'aiguille de se briser durant l'injection par suite d'un mouvement brusque de l'animal. Elle évite à l'opérateur de s'auto-injecter accidentellement le produit et lui permet de bien voir le site d'injection.

Volume de produit à injecter

- Injecter le produit à un seul point d'injection en ne dépassant pas la dose recommandée sur l'étiquette.
- Pour l'injection de volumes importants, répartir la dose en petites quantités et injecter celles-ci à des points d'injection différents. En général, pour les injections IM, on évite d'injecter plus de 10 mL par site. Dans le cas des injections SC, on ne doit pas dépasser 20 mL par site.

Mélange de produits

- Éviter de combiner dans le même flacon ou la même seringue des vaccins ou des médicaments, à moins que le mélange ne soit clairement prévu sur l'étiquette. Certains mélanges peuvent influencer le produit en modifiant son pH ou sa composition chimique, ou en formant un précipité dans la solution.
- Avant de les utiliser, agiter les produits conformément aux directives portées par l'étiquette pour s'assurer qu'ils restent bien en suspension dans le flacon.

TECHNIQUES D'INJECTION

Injections intramusculaires

- Choisir comme sites d'injections IM, les tissus musculaires de moindre valeur pour les consommateurs. Chez les bovins, par exemple, on privilégie dans la mesure du possible le cou plutôt que les hanches.
- Aspirer de l'air dans la seringue et injecter dans le flacon un volume d'air correspondant au volume de solution qui en sera extrait, de manière à équilibrer la pression. Sans cette injection d'air, il sera difficile d'extraire la solution du flacon.
- Une fois la solution dans la seringue, tapoter délicatement le corps de la seringue avec le doigt, l'aiguille vers le haut, afin de faire monter les bulles d'air vers l'aiguille. Enfoncer lentement et délicatement le piston pour faire sortir les bulles d'air avant d'injecter le produit.
- Administrer les injections IM profondément dans le muscle. Utiliser une aiguille suffisamment longue pour traverser la peau, les tissus sous-cutanés et les tissus adipeux, et atteindre le muscle. Faire pénétrer l'aiguille perpendiculairement à la surface de la peau.
- Insérer l'aiguille dans l'animal, puis fixer la seringue à l'aiguille. Pour s'assurer que l'aiguille n'a pas pénétré dans un vaisseau sanguin, retirer le piston et observer si du sang s'immisce dans la seringue. Si du sang apparaît, retirer l'aiguille et l'enfoncer à un endroit

différent, distant d'au moins 2,5 cm (1 po) du site d'injection initial.

Injections sous-cutanées

- En règle générale, si l'étiquette donne le choix entre une injection IM ou SC, on opte pour l'injection SC.
- Les injections SC s'administrent jusqu'à la moitié du cou à l'avant des épaules, ou au-dessus des côtes, bien en arrière de l'épaule.
- Utiliser une aiguille longue de 12,7–25,4 mm (1/2–1 po).
- Pour donner une injection SC à un bovin, pincer la peau autour du point d'injection pour la soulever et former une « tente ». Insérer l'aiguille à travers une paroi de la tente à un angle de 30–45 degrés par rapport à la surface du corps. Dans le cas des porcs, comme il est impossible de former une « tente », on doit glisser l'aiguille sous la peau à un angle d'environ 30 degrés par rapport à sa surface, puis donner l'injection.

Injections intraveineuses

- Les personnes qui veulent administrer des injections par voie IV doivent se faire enseigner la technique et se faire conseiller par un vétérinaire, car il s'agit d'une opération qui réclame un savoir-faire et de la pratique.

Injections multiples

- Choisir différents sites d'injection sur le corps (p. ex. des deux côtés du cou) quand des traitements répétés doivent avoir lieu en l'espace de quelques jours.
- Laisser au moins 10 cm (4 po), soit la largeur d'une main, entre le nouveau site d'injection et le précédent.

CONSÉQUENCES DE MAUVAISES TECHNIQUES D'INJECTION

- **Échec du traitement**, si l'absorption du produit est retardée ou bloquée.
- **Présence de résidus de médicaments dans la viande ou le lait**, si le médicament ne peut être absorbé ou métabolisé assez rapidement.
- **Souffrance et incapacité de l'animal**, si les nerfs sont atteints ou si la réaction des tissus provoque de l'enflure.
- **Parage excessif** à l'abattoir, en raison d'abcès, de cicatrices ou d'aiguilles brisées dans l'animal.

- **Choc ou décès** de l'animal traité, si les médicaments entrent par mégarde dans le réseau sanguin.
- **Injection accidentelle des opérateurs.**

REGISTRE DES TRAITEMENTS

Afin de garantir le respect des délais d'attente avant l'abattage ou la traite, de faciliter les décisions touchant les traitements et d'améliorer le taux de réussite des traitements, il faut absolument consigner dans un registre permanent tous les traitements administrés aux animaux destinés à la consommation humaine.

1. Tenir des registres permanents des traitements administrés à des animaux ou à des groupes d'animaux.
2. Noter le code d'identification de l'animal, la ou les dates d'administration du traitement, le nom du produit employé, la dose administrée, la voie d'administration du médicament, le site d'injection et le délai d'attente à respecter avant l'abattage ou la traite.
3. Demander au vétérinaire de formuler par écrit les consignes à respecter dans l'administration des médicaments, surtout s'il s'agit d'un produit dont il recommande l'utilisation en dérogation des directives de l'étiquette.
4. Conserver les dessus des boîtes ou les étiquettes des produits utilisés, afin d'avoir accès aux noms des produits, aux numéros de lot et aux dates limites d'utilisation. Inscrire la date d'utilisation sur le dessus de la boîte ou sur l'étiquette afin d'avoir une référence permanente de la date à laquelle le produit a été utilisé.

5. Pour chaque produit d'usage courant, garder dans une chemise ou un tiroir un exemplaire à jour du feuillet qui était inséré dans l'emballage du produit.

La version anglaise de la présente fiche technique a été rédigée par la D^{re} Ann Godkin, vétérinaire, Prévention des maladies des bovins laitiers et de boucherie, MAAARO, Fergus.

Centre d'information agricole
1 877 424-1300
ag.info.omafr@ontario.ca

www.ontario.ca/maaaro

POD

ISSN 1198-7138

Also available in English

(Order No. 07-031)

